## DEC182596DR12

Décision portant nomination de Mme Marie-Laure APERS-TREMELO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE)

## LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) :

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE) et nommant M. Didier JOSSELIN en qualité de directeur :

Vu l'avis du conseil de l'UMR7300 en date du 07/09/2018 ;

Considérant que Mme Marie-Laure APERS-TREMELO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée le CNRS Délégation Alpes du 13 au 15 novembre 2007 et du 11 au 13 décembre 2007.

## **DECIDE:**

**Article 1**er: Mme Marie-Laure APERS-TREMELO, Ingénieure d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Mme Marie-Laure APERS-TREMELO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Laure APERS-TREMELO est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Avignon, le 5 octobre 2018

Le directeur de l'unité Didier JOSSELIN Visa de la déléguée régionale du CNRS Ghislaine GIBELLO

Visa du Président d'Aix-Marseille Université Yvon BERLAND

Visa du Président de l'Université de Nice Sophia Antipolis Emmanuel TRIC

Visa du Président de l'Université d'Avignon Philippe ELLERKAMP